

Procès-Verbal du conseil municipal du 24 avril 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le 24 avril à 9h, le Conseil Municipal de **ST ANDEOL**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ROBINNE, maire.

- Présents : M. ROBINNE Bruno, Mme FARGETON Dominique, M. GEORGERY Tristan, M. DEHON Roland, M. CHAPELLE Claude, Mme VASSELIN Agathe et Mme DUFFY Orianne.

Représentés : 0 représenté

Secrétaires de séance : Mme DUFFY Orianne

Monsieur Bruno ROBINNE, ouvre la séance à 9h08, et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026.
- 2) Délibération - Vote du compte financier unique 2025
- 3) Délibération - Affectation du résultat 2025
- 4) Délibération - Approbation projet de convention Service d'Instruction Mutualisé (SIM) des actes d'urbanismes
- 5) Délibération - Cessibilité de la parcelle devant la Chapelle de Saint-Andéol en vue de réaliser un aménagement semi-piéton
- 6) Délibération - Renouvellement des commissaires de la commission des impôts direct locaux
- 7) Délibération - Avenant de plus-value pour le lot réseaux de l'assainissement de St-Andéol et prolongation de délai
- 8) Appartement communal
- 9) Mise en place des commissions communales

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ DELIBERATION VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025, qui n'a pas pu être approuvé lors du vote du budget primitif.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

INVESTISSEMENT

<u>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 REPORTÉ</u>	75 530,98 €		
RECETTES RÉALISÉES EN 2025	196 084,30 €	RAR 2025	197 274,70 €
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2025	212 421,81 €	RAR 2025	232 950,41 €
SOLDE 2025	-16 337,51 €	SOLDE RAR	-35 675,71 €
RÉSULTAT CLÔTURE INVESTISSEMENT 2025	-16 337,51 €		
+ 75 530,98 €		REEL	59 193,47 €
= 59 193,47 €		Δ DEJA ENGAGÉ	-35 675,71 €
		RÉSULTAT	= 23 517,76 € *
		COMPTABLE :	
		C'EST LA BASE POUR LES FUTURS INVESTISSEMENTS DE 2026	

FONCTIONNEMENT

<u>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 REPORTÉ</u>	135 377,61 €		
RECETTES RÉALISÉES EN 2025	118 187,01 €	(DOTATIONS – IMPOTS- LOYERS – RECETTES ASSAINISSEMENT)	
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2025	105 396,61 €		
SOLDE 2025 (CAF BRUTE)	12 790,40 €		
RÉSULTAT CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2025	12 790,40 €		
+ 135 377,61 €			
= 148 168,01 €			

* => PAS DE NÉCESSITE D'AFFECTATION DE FONCTIONNEMENT VERS INVESTISSEMENT
CAR INVESTISSEMENT EXCÉDENTAIRE

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025 (TRÉSORERIE)

148 168,01 € + 59 193,47 € = 207 361,48 €

POUR MEMOIRE, RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 = 210 908,59 €

Monsieur le Maire rappelle que la capacité d'autofinancement constitue un indicateur déterminant pour les établissements bancaires dans l'octroi des financements.

Il expose que la baisse de la capacité d'autofinancement constatée ces dernières années pour la commune de Saint-Andéol n'est pas liée aux investissements réalisés, notamment en matière d'eau, dont le financement est assuré par ses propres revenus et dont l'équilibre devrait être atteint rapidement, mais résulte principalement de l'augmentation des charges liées aux dotations scolaires,

en lien notamment avec le nombre d'élèves de la commune scolarisés à l'école de Saint-Julien-en-Quint.

Il est précisé que le résultat de clôture de l'exercice 2025 devrait retrouver un niveau comparable à celui constaté en 2024 dans un délai d'environ deux ans, une fois les investissements en cours stabilisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3/ DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat 2025 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4/ DELIBERATION APPROBATION PROJET DE CONVENTION SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISE (SIM) DES ACTES D'URBANISMES

Monsieur le Maire explique que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) vient d'être adopté. Il rappelle que son élaboration a nécessité un important travail de concertation entre les 50 communes membres de la communauté de communes et qu'il constitue désormais le document de référence pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sur le territoire.

Il précise qu'avant l'adoption du PLUi, certaines communes ne disposaient pas de document d'urbanisme et relevaient alors de l'instruction par les services de l'État. Désormais, l'ensemble des communes est couvert par le PLUi, ce qui implique une organisation mutualisée de l'instruction des actes d'urbanisme.

Il indique que cette évolution nécessite le renforcement du service instructeur, notamment par le recrutement d'un troisième agent, ce qui entraînera une augmentation modérée des coûts pour les communes.

Madame Mathilde ROUSSEAU rappelle que chaque demande de travaux engendre un coût pour la commune.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'est pas possible de réaliser des travaux sans autorisation, qu'il s'agisse d'une modification de façade ou d'une construction, et insiste sur l'importance du respect des règles d'urbanisme.

Monsieur Tristan GEORGERY rappelle que l'instruction des dossiers est assurée par la communauté de communes, mais que la décision finale appartient au Maire, qui conserve son pouvoir d'appréciation.

Monsieur le Maire rappelle enfin l'importance du fonctionnement de la communauté de communes, au sein de laquelle chaque commune, y compris les plus petites, peut faire entendre sa voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention relative au Service d'Instruction Mutualisé (SIM) des actes d'urbanisme tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5/ DELIBERATION - CESSIBILITE DE LA PARCELLE DEVANT LA CHAPELLE DE SAINT-ANDEOL EN VUE DE REALISER UN AMENAGEMENT SEMI-PIETON

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la parcelle située devant la chapelle de Saint-Andéol, motivé par le manque de place au sein du hameau, les difficultés d'accès à la chapelle qui accueille de nombreux événements culturels, ainsi que l'absence d'un espace permettant d'accueillir la vie de village.

Il est rappelé que la réflexion autour de cette placette a été menée sur plusieurs années, la principale difficulté tenant à la configuration du hameau, situé sur une colline, et au fait que les terrains concernés appartiennent à la famille NAL, qui a refusé de les vendre.

Un bureau d'étude a été missionné et a conclu que la solution la plus viable consistait à réaliser cette placette devant la chapelle.

Le projet prend en compte la nécessité de maintenir l'accès au bâtiment de la CUMA situé à l'arrière de la parcelle. Il permet de répondre aux besoins en stationnement, de garantir le passage des engins agricoles et de créer un espace de vie piéton. Il améliore également l'accès des engins par rapport à la situation actuelle ainsi que le stationnement pour les habitants. Il a été élaboré par le bureau d'étude en collaboration avec les agriculteurs et la mairie. L'accès au bâtiment de la CUMA fera l'objet d'une servitude.

Il est précisé que ce projet est celui qui représente le coût le plus faible pour la commune.

La famille NAL n'ayant pas accepté de vendre ce terrain, le mandat précédent a engagé une enquête d'utilité publique, laquelle a confirmé le caractère d'utilité publique du projet. Des contacts ont ensuite été repris avec la famille NAL afin de privilégier une solution amiable. À la suite de nouvelles discussions avec les agriculteurs, le projet a été adapté afin d'en ajuster les dimensions.

Un prix d'achat initial de 20 €/m² a été proposé, alors que le prix de la terre agricole est d'environ 0,50 €/m². Cette proposition a été portée à 30 €/m² afin de favoriser un accord amiable et d'éviter une procédure d'expropriation.

Au mois d'octobre, un accord de principe a été formalisé par des engagements et des signatures des vendeurs et des acquéreurs. Un plan de bornage a été établi par le géomètre. La commune s'est engagée à ne pas implanter d'éléments fixes susceptibles de gêner l'accès à la CUMA. Un arpentage a ensuite été réalisé et signé il y a un mois, permettant la création d'un nouveau numéro de parcelle.

Toutefois, la famille NAL a émis une réserve en demandant que la servitude soit matérialisée par des barrières de chaque côté et réalisée en enrobé ou en béton. Cette demande aurait pour effet de

scinder le projet en trois parties, de nécessiter la destruction du muret existant et d'entraîner une perte de places de stationnement, ne permettant plus de répondre aux objectifs du projet.

Une nouvelle demande de rencontre a été formulée auprès de la famille NAL, sans suite à ce jour. Il a été proposé que la servitude soit matérialisée par un marquage au sol de chaque côté, au moyen d'une bordure enterrée, tout en garantissant un fond de forme permettant le passage d'engins lourds. Cette proposition a été refusée par la famille NAL, qui maintient sa demande de clôture.

Il est rappelé que ce projet dure depuis plusieurs années et que les délais sont continuellement repoussés. La voie amiable apparaît désormais compromise.

Monsieur le Maire propose en conséquence de relancer la procédure de cessibilité.

Monsieur Tristan GEORGERY rappelle que le report du projet à l'année suivante entraînerait la perte des subventions acquises.

Madame Agathe VASSELIN indique que la procédure de cessibilité peut être interrompue à tout moment en cas d'accord amiable.

Monsieur Claude CHAPELLE rappelle qu'une seule personne s'oppose actuellement à la vente, par crainte que le stationnement ne gêne le passage des engins agricoles, alors même qu'une solution a été envisagée avec la mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationner assortie d'une amende.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de procédure de cessibilité, le prix de vente sera fixé par les services des Domaines.

Il propose également, si la procédure est engagée, de ne l'interrompre qu'à compter de l'acquisition effective du terrain, même en cas de reprise de négociations amiables, afin d'éviter tout nouveau retard.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil souhaitent procéder à un vote à bulletin secret. Les membres du Conseil n'en voient pas la nécessité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer la procédure de cessibilité de la parcelle concernée, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires, notamment auprès de Monsieur le Préfet, et à se faire assister par un avocat.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Claude CHAPELLE se propose de poursuivre, en parallèle, les démarches en vue d'un accord amiable.

6/ DELIBERATION - RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECT LOCAUX

Monsieur le Maire expose que la commission communale des impôts directs doit être renouvelée. Il précise que cette commission est composée de 12 membres issus de la commune et que la mairie doit

proposer une liste de 24 personnes, parmi lesquelles seront désignés 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants par l'administration fiscale. Le Maire en est membre de droit.

Il indique que cette commission a notamment pour rôle de veiller à la bonne prise en compte des bases d'imposition locales et au respect de l'égalité devant l'impôt, ce qui contribue notamment à la fiabilité des données fiscales utilisées dans le cadre des financements et subventions.

La mairie propose une liste de 24 personnes, jointe en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la liste proposée pour le renouvellement des commissaires de la commission communale des impôts directs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7/ DELIBERATION - AVENANT DE PLUS-VALUE POUR LE LOT RESEAUX DE L'ASSAINISSEMENT DE ST-ANDEOL ET PROLONGATION DE DELAI

Monsieur le Maire rappelle que le marché relatif à la réalisation de l'assainissement de Saint-Andéol a été attribué à un montant inférieur d'environ 40 % à l'estimation initiale réalisée lors de l'étude.

Il indique que des aménagements complémentaires ont été nécessaires au niveau du chemin montant à Saint-Andéol, notamment par la mise en place d'installations en début et en fin de ruisseau, entraînant une plus-value pour l'entreprise LIOTARD.

Cette plus-value s'élève à 3 230 €, représentant une augmentation de 3,08 % du montant du marché, portant celui-ci à 108 146,92 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant correspondant à cette plus-value ainsi que la prolongation du délai d'exécution du marché.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8/ APPARTEMENT COMMUNAL

Deux sujets sont évoqués concernant l'appartement communal.

a. La rénovation du grenier

Monsieur le Maire présente la possibilité soit d'agrandir l'appartement actuel en utilisant le grenier, soit de créer un second logement dans cet espace.

Il est rappelé que le logement communal actuel est bien isolé et loué pour un montant de 553 € mensuels.

Il est précisé que la création d'un logement supplémentaire nécessiterait la reprise du plancher, ce qui permettrait également d'améliorer l'isolation phonique entre les deux logements. Le grenier permettrait ainsi la création d'un logement de type T2.

En cas d'agrandissement de l'appartement existant, celui-ci ne pourrait être loué pendant la durée des travaux et nécessiterait également l'isolation de la cage d'escalier.

La création d'un second logement permettrait de générer un revenu locatif supplémentaire estimé à environ 450 € mensuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la création d'un logement supplémentaire dans le grenier. Il est convenu qu'une étude devra être réalisée afin de préciser les modalités de mise en œuvre du projet.

b. Renouvellement de location

Il est indiqué que le logement communal actuel sera prochainement libéré et qu'il convient de définir des critères de sélection des futurs locataires. À ce jour, six demandes de location ont été reçues.

La question est posée de savoir s'il convient d'ouvrir les candidatures à d'autres personnes ou de sélectionner parmi les demandes déjà reçues.

Les critères définis lors du précédent mandat sont rappelés : priorité aux parents avec enfants en âge d'être scolarisés à l'école de Saint-Julien à partir de la rentrée de septembre.

D'autres critères sont proposés en complément :

- vocation sociale du projet
- exercice d'une activité professionnelle ou reprise d'activité
- solvabilité des candidats (y compris avec recours aux APL)
- caractère de logement tremplin en vue d'une installation ultérieure
- limitation à deux enfants maximum.

Il est également précisé que les locataires actuels pourraient ne pas quitter le logement dans un délai immédiat.

Le Conseil municipal décide de poursuivre la réflexion et de reprendre la discussion lors de la prochaine séance.

Le conseil est suspendu à 11h20.

Le conseil est repris à 11h35

9/ MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Il est décidé que les commissions communales seront ouvertes à l'ensemble des habitants afin de permettre une participation active à la vie du village. Quatre habitants se sont d'ores et déjà portés volontaires pour y participer.

Il est précisé qu'il convient de désigner des référents pour chaque commission afin d'en assurer le bon fonctionnement et le suivi.

Les commissions sont définies comme suit :

Finances :

Suivi du budget avec Emilie. Demandes de subventions

Contacts avec les financeurs et conseillers aux finances.

➔ Bruno ROBINNE, Agathe VASSELIN, Dominique FARGETON

Travaux bâtiments :

Chapelle : entretien de la porte, chauffage, cimaises, éclairage extérieur, ménage.

Mairie et logement : renouvellement des filtres de ventilation. Ballon d'eau chaude (solaire ?),
Panneaux photovoltaïques toitures. Mise à l'heure pendule.

Suivi des défibrillateurs et extincteurs.

➔ Tristan GEORGERY, Claude CHAPELLE, Orianne DUFFY. Suivi spécifique (pendule, défibrillateurs, extincteurs) : Dominique FARGETON et Françoise BRONCHARD (notamment pour le plan de secours).

Espaces publics, Entretien des espaces extérieurs, référent cantonnier, travaux citoyens, :

Réunion de planification bimensuelle des travaux à faire avec Tim. Organisation de demi-journées de travaux citoyens : nettoyage des chemins, des fossés, des traverses de chemins, arrosage des vergers...

Suivi du projet d'aménagement des espaces publics. Parkings Ribière. Placette Saint Andéol, ombrières panneaux photovoltaïques (?)...

➔ Claude CHAPELLE, Roland DEHON, Bruno ROBINNE

Cimetière

Cimetière : Végétalisation, entretien des allées et tombes, haies, fleurissement, jardin du souvenir ? clôtures, portails. Coin déchets verts et arrosoir, poubelle. Identification des bornes. Règlement. Tableau des concessions, prix, chartes, déclassement ? rachats ou récupération des tombes inoccupées (Nal).

➔ Dominique FARGETON, Orianne DUFFY

Urbanisme :

Traitement des autorisations : CU, déclarations préalables, permis.

Vigilance constructions illégales ou adéquation entre projets et réalisations.

Réflexion autour de l'habitat léger : organisation de visites d'expériences.

→ Tristan GEORGERY, Bruno ROBINNE, Claude CHAPELLE, Guillaume NEVEU, Françoise BRONCHARD

Aparté : réflexion de formation de premier secours. Dominique FARGETON a déjà pris contact avec la croix rouge.

Ecole :

Assistance aux conseils d'école. Contacts avec les parents. Contacts avec les élus de St Julien.

→ Agathe VASSELIN, Orianne DUFFY

Point : rdv avec la directrice Myriam, qui a peur de l'effectif restreint. Peut-être uniquement 9 ou 10 élèves l'année prochaine. Evocation du voyage de l'école qui se fait tous les 2 ans, avec proposition d'Agathe VASSELIN de la visite du musée de la marine, voire d'un bâtiment militaire.

Marie-Laure GAUTHIER qui est élu de la commune de Saint-Julien est sur la même longueur d'onde que la commune de Saint-Andéol : mettre l'école au cœur de la commune.

La problématique principale de l'école est liée aux transports, qui pénalise les propositions de sorties.

Biodiversité, eau, assainissement :

Répertoire de la Biodiversité. Groupe Biodiversité

Randos initiation/découvertes. Herbier. Projets de baissières, de vergers ?

Participation aux réunions du Parc du Vercors.

Eau. : Répertorier les anciens réseaux. Voir comment les gérer, les réparer ? les utiliser ?

Prise de contacts avec le SMRD, avec les référents au Département et à la DDT.

Récupérateurs d'eau de pluie, d'eau des lavoirs. Arrosage des haies, fruitiers,

Assainissement : Suivi des stations avec l'employé communal. Nettoyage, bon fonctionnement des bachées, communication avec les usagers.

Madame Françoise BRONCHARD, maire sortante, explique que Thibaut, Marta et Kévin proposaient les années précédentes l'organisation de quatre projections de films par an, accompagnées d'animations en lien. Elle précise que des subventions liées à la biodiversité permettaient de soutenir ce projet.

Il est indiqué que Thibaut accepte de poursuivre son implication en tant que porteur du projet.

Il est rappelé que l'association Farandéol a été utilisée comme intermédiaire afin de faciliter les paiements, la commune ne disposant pas des moyens nécessaires pour régler directement certains intervenants. Les comptes sont présentés comme étant clairs et suivis, Roland DEHON, également membre de la commune, ayant assuré un rôle de vigilance sur l'utilisation du budget alloué par la mairie.

Il est précisé que le montant des subventions est variable et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant aux financements futurs. Il est toutefois rappelé que le mandat précédent comme le mandat actuel maintiennent une orientation en faveur de la biodiversité.

Monsieur Roland DEHON indique qu'il se rapprochera de Tim concernant la question de l'eau. Il précise également avoir pris contact avec Coditer en vue d'organiser des opérations de nettoyage des déchets dans les rivières, avec la perspective de valoriser ces actions par la réalisation d'une exposition.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de clarifier les responsabilités relatives aux réseaux d'eau des lavoirs et de déterminer les possibilités d'usage de l'eau qui y circule en continu, notamment en envisageant un éventuel stockage pour l'arrosage des vergers.

Monsieur le Maire informe également que l'enrochement du pont menant à Ribière et Saint-Andéol a été emporté.

Le Conseil municipal prend acte de ces éléments et décide de poursuivre les réflexions engagées sur ces différents sujets.

➔ Roland DEHON, Orianne DUFFY, Guillaume NEVEU, Raphaël

Chasse. Relation avec l'ACCA, éleveurs, chiens de troupeaux. Entretien des chemins.

➔ Claude CHAPELLE, Bruno ROBINNE

Rencontres avec les communes de la vallée et autres / Fusion éventuelle ? :

Rencontre avec les élus des autres communes de la vallée. Organisation de réunions sur le thème de la fusion éventuelle. Contacts avec les communes ayant fusionnées. Contacts avec la sous-préfecture et CCD

➔ Mathilde ROUSSEAU, Agathe VASSELIN, Bruno ROBINNE

Communication :

Lettres contacts, faire une collecte chaque semaine (?) des infos de la commune et de la vallée à communiquer aux habitants.

Mise à jour du site.

➔ Orianne DUFFY, Raphaël

Raphaël fait remarquer qu'il faut réfléchir à la manière de communiquer entre habitants pour faciliter la vie entre habitant. La lettre de contact ne suffit pas.

Maillage citoyen et vivre ensemble :

Visites des personnes âgées. Organisation des cadeaux aux personnes âgées.

Participation à Farandéol, organisation de la fête du village, organisation de balades, jeux, cafés blablas. Organisation de rencontres de hameaux.

➔ Mathilde ROUSSEAU

Françoise BRONCHARD met en avant qu'il serait bon de mettre l'accent sur les vivre ensemble, la prévention des conflits, afin que la mairie n'ait pas uniquement à gérer les conflits. Comment créer une identité commune, une forme de dialogue commune et respectueuse entre les habitants ?

Suivi des commissions :

Organisation d'une réunion mensuelle (ou trimestrielle/bilan) des commissions. Repas partagé. A la suite des conseils municipaux

Dominique FARGETON rappelle que la mairie reste disponible pour accueillir des groupes de travail quand nécessaire et qu'une boîte à idée va être mise à l'estanco pour que les habitants y mettent leurs idées.

Jean-Claude MENGLONI propose de faire un communiqué pour proposer aux habitants de rejoindre les commissions.

TOUS LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR ONT ETE TRAITES, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 12H54.

Signature du Maire, Bruno ROBINNE  	Signature du dernier secrétaire de séance Orianne DUFFY 
--	---

